

AURIS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable

**Rapport annuel, incluant les états financiers audités
pour l'exercice clôturé 31 décembre 2016**

R.C.S. Luxembourg B 197662

AURIS SICAV

Table des matières

	Page
Organisation de la Société	3
Rapport de gestion	4
Rapport du <i>réviseur d'entreprises agréé</i>	5
États financiers	
État des actifs nets	7
Chiffres clés	7
État des opérations et des variations des actifs nets	8
Notes aux États financiers	9
Indications complémentaires (non auditées)	13

Les souscriptions ne sont valables que si elles sont faites sur base du prospectus en vigueur et le document d'information clé pour l'Investisseur, accompagné du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités ainsi que par le dernier rapport semestriel de AURIS SICAV, s'il est publié après le dernier rapport annuel incluant les états financiers audités.

AURIS SICAV

Organisation de la Société

Conseil d'Administration de la SICAV

Marc de SaintDenis
Président
Auris Gestion
(anciennement dénommée Auris Gestion Privée)

Alexandre Hezez
Administrateur
Auris Gestion
(anciennement dénommée Auris Gestion Privée)

Bertrand Gibeau
Administrateur indépendant

Représentant et Payeur, dépositaire, d'administration, d'Agent domiciliataire et d'Agent de registre et de transfert

CACEIS Bank Luxembourg (Jusqu'au 31/12/2016)
CACEIS Bank, Luxembourg Branch (depuis 01/01/2017)
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit, *Société à Responsabilité Limitée*
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Représentant en Suisse

Carnegie Fund Services
S.A. 11, rue du Général-
Dufour CH-1204 Genève
Suisse

AURIS siège

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Société de gestion

Auris Gestion
(anciennement dénommée Auris Gestion
Privée)
153, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris
France

Distributeur général

Auris Gestion
(anciennement dénommée Auris Gestion
Privée)
153, Boulevard Haussmann
F-75008
Paris France

Conseillers juridiques

Baker & McKenzie Luxembourg
10-12, Boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Agent payeur en Suisse

Banque Cantonale de
Genève 17, quai de l'Ile
CH-1204 Genève
Suisse

AURIS SICAV

Rapport de gestion

La société a été constituée au 8 juin 2015. La demande d'accord sur la mise en place en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg s'est vu accorder par la CSSF sur 7 juillet 2015. Cet accord a fait l'objet d'amendements en février 2016 afin d'incorporer de nouvelles modifications relatives aux OPCVM régi par la loi française et prêtes à être fusionné dans la Société par le biais d'une fusion transfrontalière.

Les 2 nouveaux Compartiments de la Société AURIS SICAV - Fondation Equilibre et AURIS SICAV - Evolution Europe, ont été approuvés le 16 novembre 2016 par la CSSF. La fusion transfrontalière et le lancement de l'activité a eu lieu le 15 mars 2017.

Rapport du Réviseur D'ENTREPRISES agréé

Pour le seul actionnaire d'**auris SICAV**
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

À la suite de notre désignation par l'associé unique en date du 14 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AURIS SICAV (la «Société»), comprenant l'État des actifs nets au 31 décembre 2016 ainsi que l'État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et une synthèse des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux états financiers.

Responsabilité du conseil d'administration de la société pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux dispositions légales et aux réglementations luxembourgeoises relatives à la préparation des états financiers de même que des contrôles internes que le Conseil d'administration de la SICAV juge nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers de façon à éviter les déclarations inexactes, relevant ou non d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de *Surveillance du Secteur Financier*. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'évaluation du caractère approprié des politiques comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration de la Société, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte.

Avis

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière d'AURIS SICAV au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice écoulé, conformément aux dispositions légales et aux réglementations luxembourgeoises relatives à la préparation des états financiers.

Observation

Nous attirons l'attention du lecteur sur la note 10 des états financiers, dans laquelle il est expliqué que le début d'activité de la société issue de la fusion transfrontalière du FCP français commercialisé par Auris Gestion (anciennement Auris Gestion Privée) a eu lieu le 15 Mars 2017. Les états financiers du 31 décembre 2016 présentent le capital social initial et charges à payer depuis la mise en place de la société. Notre opinion est sans réserve sur ce point.

Autres informations

Le Conseil d'Administration de la Société est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du réviseur d'*entreprises agréé* à ce sujet.

Notre avis sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et que nous n'exprimons aucune forme d'opinion à ce sujet.

Dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, examiner si les autres informations sont fondamentalement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues dans la mise en œuvre de diligences ou autrement semble être significativement méconnues. Si, sur la **base des** travaux que nous avons effectués, nous en tirons des conclusions qu'il y a une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

Pour Deloitte Audit, *Réviseur d'entreprises agréé*

For Deloitte



Elisabeth Lauer, *Réviseur d'entreprises agréé*

Luxembourg, 11 avril 2017

AURIS SICAV

États financiers au 31/12/2016

État des actifs nets au 31/12/2016

Exprimée en EUR

Actifs	Note	
Frais de constitution	2f	58.367,97
Avoirs en banque et autres actifs liquides	2 B	30.908,39
Total des actifs		89.276,36
Passifs		
Autres passifs	4	101.386,00
Total du passif		101.386,00
Actif Net		(12.109,64)
Nombre d'actions		31.000,00
Valeur nette d'inventaire par Action		(0,3906)

Chiffres clés

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions	31.000,00	31.000,00
Valeur nette d'inventaire par Action (en euros)	(0,3906)	0,4740

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

AURIS SICAV

**État des opérations et des variations des actifs
nets du 01/01/2016 à 31/12/2016**
Exprimée en EUR

Dépenses	8	26.802,46
Frais bancaires		94,61
Frais professionnels		12.646,53
Consultant commissions		4.867,20
Les frais juridiques		6.000,00
Autres charges		3.194,12
		<hr/>
Baisse de l'actif net résultant des opérations		(26.802,46)
		<hr/>
Actifs nets au début de l'année		14.692,82
		<hr/>
Actifs nets à la fin de l'année		(12.109,64)

AURIS SICAV

Notes aux États Financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

1 Informations générales

AURIS SICAV (la «Société») est une société de placement collectif établis au Luxembourg en tant *que société d'investissement à capital variable* conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi ») relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM»). La Société a été constituée le 8 juin 2015 pour une durée indéterminée et est inscrite sous le numéro B 197662.

La Société est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, tel que défini par la directive 2009/65/CE (la « Directive ») du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières. La Société est gérée par Auris Gestion (anciennement dénommée Auris Gestion Privée) (la «Société de Gestion»), *une société* anonyme de droit français, sur la base de la liberté de prestation de services, conformément au Chapitre 15 de la Loi. La Société de gestion est agréée et supervisée par l'*Autorité des Marchés Financiers* depuis 31 décembre 2004.

La Société est constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg comme un fonds «parapluie» composé de Compartiments distincts, chacun pouvant être divisé en Catégories d'Actions distinctes. Au 31 décembre 2016, la Société comprend deux compartiments pas encore actifs à cette date, AURIS SICAV – Active Diversified Beta et AURIS SICAV – Evolution Europe (les «Compartiments»). Leurs créations ont été agréés par la CSSF sur 16 novembre 2016.

Ces deux compartiments promus par Auris Gestion (anciennement dénommée Auris Gestion Privée), ont été lancés par le biais d'une fusion transfrontalière respectivement aux OPCVM français FCP ACTIVE DIVERSIFIED BETA et FCP EVOLUTION EUROPE le 15 mars 2017. Se référer à la Note 10 de ces états financiers.

2. Résumé des méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés en accord avec les exigences de reporting juridiques et réglementaires au Luxembourg et aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

b) Évaluation des titres de placement et autres actifs

Les actifs de la Société sont évalués comme suit :

Liquidités et autres actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale avec les intérêts courus.

Les titres ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché organisé sont évalués à leur dernier cours de clôture disponible à la date de l'évaluation. En l'absence de cotation pertinente ou si les cours ne sont pas représentatifs de la juste valeur, l'évaluation sera effectuée en toute bonne foi par le Conseil d'administration de la Société ou leurs délégués.

Les titres ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé et les titres inscrits à la cote officielle dont le dernier cours connu n'est pas représentatif de la juste valeur marchande seront évalués avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'administration de la Société, sur la base de leur valeur probable de réalisation.

Les fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative calculée et disponible.

Il n'y a pas de portefeuille-titres au 31 décembre 2016.

AURIS SICAV

Notes aux États Financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Gains et pertes nets réalisés sur ventes de titres et de change in net unrealised appréciation/dépréciation sur placements

Les gains et pertes nets réalisés sur ventes de titres sont calculés sur base du coût moyen des investissements vendus. Change in net unrealised appréciation/dépréciation sur placements sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

d) Conversion de change

Les états financiers de la Société sont exprimés en EUR. Comptes bancaires, la valeur de marché du portefeuille et des autres actifs nets en devises autres que l'Euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et charges exprimés dans des devises autres que l'Euro sont convertis en Euro au taux de change applicable en vigueur à la date de transaction. net Résultat réalisé et variation des plus-/moins-values de change sont inclus dans l'État des opérations et des variations des actifs nets.

e) les revenus

Les dividendes sont comptabilisés à la date de détachement des dividendes. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. No income a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

f) Les frais de constitution

Les frais liés au lancement de la Société sont amortis linéairement sur une période n'excédant pas cinq ans. Par une résolution circulaire datée du 13 avril 2016, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que les frais de constitution ne seront amortis à compter du début de l'activité de la société sur une période de cinq ans à compter de la date de constitution (8 juin 2015). Se référer à la Note 10 de ces états financiers.

3. Fiscalité

En vertu de la législation et des réglementations en vigueur, la Société n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu au Luxembourg et les dividendes qu'elle verse ne sont assujettis à aucun impôt à la source au Luxembourg.

Cependant, toute Classe réservée aux investisseurs de détail est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an de son actif net, cette taxe étant payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire de chaque Classe à la fin du trimestre concerné.

Toute Classe réservée aux investisseurs institutionnels est redevable au Luxembourg d'une taxe d'abonnement annuelle de 0,01 % de ses actifs nets. Cette taxe est payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire de chaque Classe à la fin du trimestre concerné.

En application de l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

AURIS SICAV

Notes aux États Financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (suite)

4. Autres passifs

Au 31 décembre 2016, autres passifs sont constitués par :

Les commissions payables à la Société de gestion (*)	97.775,85
Les frais d'audit à payer	<u>3.610,15</u>
Total des Autres dettes	101.386,00

(*) Voir la Note 8 aux états financiers.

5. Commission de gestion

La Société de gestion est en droit de percevoir de chaque Compartiment une Commission basé sur leur Valeur nette d'inventaire, payable sur une base mensuelle.

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de gestion annuelle, provisionnée à chaque jour d'évaluation et est payable mensuellement à terme échu, prélevée sur les actifs de chaque Compartiment. La Commission de gestion étant basée sur l'actif net moyen de chaque Compartiment à un taux tel qu'indiqué dans l'annexe du prospectus en vigueur de chaque Compartiment.

Aucune Commission de gestion n'étaient dues par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

6. Les commissions de Performance

Outre la commission de gestion, la Société de Gestion est autorisée à percevoir une commission de performance du Compartiment concerné, calculé annuellement et provisionnée à chaque jour d'évaluation, tel que spécifié dans l'annexe du prospectus en vigueur de chaque Compartiment.

Aucune commission de performance ne sont dus par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

7. Les commissions de dépositaire et agent administratif

Au titre de ses services de dépositaire et d'agent administratif, CACEIS Bank Luxembourg (jusqu'à 31 décembre 2016) et CACEIS Bank, succursale de Luxembourg (à partir de 1 janvier 2017) sont en droit de percevoir une commission variable en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment, tel qu'indiqué dans l'annexe du prospectus en vigueur de chaque Compartiment.

Aucun dépositaire et agent administratif les commissions sont dus par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

8. Autres frais et dépenses

Les commissions et frais liés à toute fonction au cours de l'exercice considéré comme les frais juridiques, les frais d'audit, Dépositaire et les frais administratifs et la taxe d'abonnement, les droits d'enregistrement et les autres frais engagés par la Société jusqu'à 15 mars 2017 ont été acquittés par la Société de Gestion et seront remboursés par la Société après le début de l'activité de la Société. Se référer à la Note 10 de ces états financiers.

AURIS SICAV

Notes aux États Financiers Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (suite)

9. Les exigences de fonds propres

Comme au moment de la constitution de la société sur 8 juin 2015, le capital initial, entièrement libérés, a été 31.000 EUR.

En vertu de l'article 27 de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la Société est tenue de parvenir au capital minimum de 1.250.000 EUR dans un délai de 6 mois.

Le capital minimum n'a pas été atteint en raison du report de la fusion transfrontalière des OPCVM français. Se référer à la note 1 et dans la note 10 aux états financiers.

10. Début de l'activité de la Société

Le début des activités de la Société par le biais d'une fusion transfrontalière des OPCVM français promu par Auris Gestion (anciennement dénommée Auris Gestion Privée) a eu lieu le 15 mars 2017.

11. Événements postérieurs à la clôture

À effet du 1 janvier 2017, CACEIS Bank Luxembourg, par le biais d'une fusion transfrontalière par le biais d'absorption, est la succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank France. À la même date, CACEIS Bank Luxembourg a été rebaptisé CACEIS Bank, succursale de Luxembourg, et la société CACEIS Bank France est devenue CACEIS Bank.

AURIS SICAV

Indications complémentaires (non auditées)

Exposition globale

La société de gestion peut utiliser la méthode de la Valeur en risque (VaR) ou l'approche par les engagements pour contrôler et mesurer l'exposition globale.

L'approche par les engagements sera utilisée par les deux compartiments pour calculer l'exposition globale au risque.

Politique de rémunération

directive européenne 2014 et ils ont 91 et ils ont eu modifiant la directive 2009/65/CE sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, qui est applicable à la société, est entré en vigueur le 18 mars 2016. Elle est mise en œuvre dans la législation nationale en vertu de la loi de 91 transposant la Directive 2014 10 mai 2016 et ils ont et ils ont eu. Du fait de ces nouvelles réglementations, la Société est tenue de publier des informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la loi dans le rapport annuel incluant les états financiers audités. La politique de rémunération et les informations quantitatives sont disponibles pour les investisseurs de la Société sur simple demande au siège social de la Société de gestion.